



La responsabilité missionnaire de l'Église et sa relation avec les organisations missionnaires

Dossier pour la discussion préparé par la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS

Partie 1 : Bases théologiques communes sur l'Église et mission

Les énoncés qui suivent lient l'EERS, Mission 21 et DM et forment la base qu'elles partagent pour approfondir la réflexion. Ils exposent comment la Conférence de coordination (KME selon l'abréviation allemande) comprend la mission de l'Église. Il ne s'agit pas là d'une dissertation scientifique mais plutôt d'une synthèse la plus précise et compréhensible possible quant aux fondements d'une théologie de la mission.

L'Église et sa mission

Comme communauté des croyants (*communio sanctorum*) l'Église est créée par la Parole de Dieu (*creatura verbi*). Elle est l'Église une de Jésus-Christ, qui en est l'origine, le fondement, le chef et le but. Elle reçoit sans cesse ce fondement, elle n'en dispose pas : l'Église reçoit ainsi de Jésus-Christ lui-même la tâche d'attirer le regard sur Lui par la proclamation de l'Évangile.

Cette responsabilité de proclamer l'Évangile concerne l'Église dans son tout et chacune et chacun de ses membres. C'est là la raison de son envoi, sa « mission ». Il faut comprendre la proclamation de l'Évangile dans un sens étendu : elle consiste en paroles et en actes. Ces deux dimensions sont inséparables.

« Dans le processus difficile du rapprochement au terme de 'mission' et à son contenu, il y a toujours eu des alternatives ambiguës et des simplifications équivoques. Nous comprenons, au contraire, la 'mission' comme une manifestation des paroles et des actes, comme un dialogue et comme un témoignage. Elle se réalise à travers la proclamation qui éveille la foi, dans l'action diaconale et dans le travail en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création. Elle ne commence pas non plus outre-mer mais au centre même de l'Europe. La mission comporte toutes les expressions de la vie avec lesquelles l'Église, animée par l'Évangile, se tourne vers les hommes. La mission comprend ainsi les quatre caractéristiques de l'Église affirmées par l'étude de la Communion ecclésiale de Leuenberg sur l'Église en 1994 (L'Église de Jésus-Christ, Francfort-sur-le-Main, p. 43) : martyria (témoignage), diakonia (service), leiturgia (culte) et koinonia (communio). Certains aspects de la mission appellent les hommes à Christ, de manière explicite, tandis que d'autres rendent implicitement témoignage à Christ. » (CEPE, 2007, § 1.2. p. 8)

La mission comme *missio dei*

Dans le sens indiqué plus haut, la mission ne procède pas de l'Église ou de ses membres. C'est Dieu lui-même qui est l'instigateur et la source de la mission (*missio dei*). Il s'ensuit que la mission n'est pas premièrement une activité des hommes ou des Églises, qui pourraient ensuite aussi la déléguer aux organisations missionnaires, mais de Dieu lui-même. C'est l'essence de l'Église de rendre compte fidèlement de l'amour de Dieu pour les êtres humains, chacun dans son contexte social et dans les situations concrètes de leur vie. L'Esprit de Dieu est alors reconnaissable, et se distingue des autres esprits, « *partout où la vie est affirmée dans sa plénitude et dans toutes ses dimensions, et notamment dans la libération des opprimés, la guérison et la réconciliation de communautés brisées et la restauration de la Création* ». (COE, 2013, § 24)

Se tournant vers le monde, Dieu se sert, entre autres, de l'Église. Il est toutefois également actif et peut être ressenti en dehors des Églises constituées. La déclaration *Ensemble vers la vie : mission et évangélisation dans des contextes en évolution* relève avec une vigueur toute particulière qu'« entre autres surprises que nous réserve l'Esprit, il y a les manières dont Dieu agit depuis des lieux qui semblent se situer à la périphérie et par l'intermédiaire de personnes apparemment exclues. » (COE 2013 § 35) Cette déclaration affirme ainsi que des personnes exclues ou marginalisées sont elles-mêmes les acteurs de la mission et non pas de simples récipiendaires. La mission depuis les marges exige que l'Église comprenne la complexité des dynamiques de pouvoir, dans les systèmes et structures au plan global comme au niveau local et se confronte aux injustices dans la vie sociale, l'Église même et sa mission. L'Église est à même d'atteindre cet objectif par l'écoute active des personnes concernées.

Le témoignage (prédication), dans le sens d'une invitation à faire l'expérience de la vie en Christ, fait partie de la mission, mais toujours dans la conscience que la foi se fonde sur une décision libre et que personne ne peut être forcé à croire (CEE 2001, § 3). Cette conscience de l'insaisissabilité de la décision pour la foi entraîne nécessairement le respect de toute autre religion ou conception du monde.

Consensus œcuménique

L'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Mission 21 et DM s'inscrivent dans cette compréhension qui représente un courant dominant dans l'œcuménisme issu de la Conférence mondiale des missions tenue à Willigen en 1952, que David Bosch qualifie de « *paradigme œcuménico-missionnaire* » (Bosch 2011) La CEPE et le COE partagent également cette compréhension.

Partie 2 : L'EERS et les organisations missionnaires

Les organisations missionnaires liées à l'EERS, à savoir Mission 21 et DM, et les communautés d'apprentissage et de foi qui font partie de leur réseau d'échanges ont comme but d'offrir un espace - dans et en dehors des Églises - à l'agir de l'Esprit missionnaire : dans l'engagement pour la justice, la paix et la sauvegarde de la Création, dans la facilitation d'apprentissages et d'échanges, dans la dynamique œcuménique, la diaconie et le dialogue interreligieux. Pour la plupart des œuvres missionnaires, dont Mission 21 et DM, la tâche de l'annonce de l'Évangile (prédication) n'est pas assumée par elles-mêmes mais ressort de la responsabilité des Églises locales. Les organisations missionnaires soutiennent, elles, les Églises locales dans leur action, notamment en matière de la formation, théologique ou autre. Ensemble elles échangent et partagent toute impulsion théologique relative à la vie communautaire et à l'annonce de l'Évangile. Pour les

paroisses en Suisse il y a un vaste champ de possibilités de participer à la vie de l'Église au plan mondial.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle Constitution et le passage de la FEPS à l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) s'est opéré un rapprochement et un lien plus fort des Églises membres de l'EERS avec les organisations missionnaires : selon l'article 8 de la Constitution « l'EERS reconnaît 'Mission 21' et 'DM – échange et mission [aujourd'hui : DM] comme ses œuvres missionnaires en Suisse. »

La signification de cette affirmation doit encore être approfondie et explicitée au regard des responsabilités réciproques, des programmes de travail et des relations institutionnelles. Dans ce contexte, la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME, selon l'abréviation allemande) a initié un processus de réflexion approfondi, en particulier pour examiner les futurs mécanismes de concertation entre les organisations missionnaires et les Églises. Dans les lignes qui suivent, la KME s'efforce de préciser ces points en vue d'une discussion au Synode de l'EERS. Elle formule ceci sous forme d'un postulat.

Postulat de la KME

L'EERS reconnaît les organisations missionnaires Mission 21 et DM comme ses œuvres missionnaires. Le travail de Mission 21 et de DM fait partie d'une responsabilité chrétienne fondamentale. L'EERS porte ainsi témoignage que Mission 21 et DM partagent avec elle une compréhension commune de la mission, s'appuyant sur l'héritage de la Réforme. Ensemble, elles se laissent mettre en mouvement par l'action missionnaire de Dieu. Elles se soutiennent mutuellement et, partout où cela est possible et pertinent, elles veulent travailler ensemble.

Lieux d'échange et d'action

Sur le fond, les objectifs et champs d'action de Mission 21 et de DM recourent largement les préoccupations des Églises réformées de Suisse : éducation et formation, renforcement des mesures conduisant à l'égalité des genres, le service diaconal, le dialogue interculturel et interreligieux, la préservation de la Création, une gouvernance responsable. Il y a là beaucoup de points communs. De ce fait se présentent nécessairement des champs d'action communs entre les organisations missionnaires et les Églises. Au regard de la nouvelle Constitution de l'EERS et de la description qu'elle donne de ses devoirs, les domaines suivants appellent à un soutien mutuel entre l'EERS et ses deux organisations missionnaires (au regard de l'article 8) :

- L'engagement en paroles et en actes et son service diaconal (article 2)
- Le lien et la communion avec l'Église au plan universel (articles 4 et 7)
- L'ouverture à d'autres Églises, par exemple les Églises issues de la migration actives en Suisse (articles 14 et 36).

D'où les champs d'actions suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

Champs d'action	Objectifs	Offres de Mission 21 et DM
Développement ecclésial et communautaire	Les Églises de Suisse s'enrichissent des apports théologiques de l'Église au plan universel (théologie contextuelle), qui leur donne ainsi de nouveaux encouragements pour leur travail dans leur contexte.	<ul style="list-style-type: none">• Séminaires, cours, documentation sur la thématique de l'interculturalité et de la théologie et de la spiritualité ancrées dans différents contextes• Échanges internationaux dans le domaine théologique

		<ul style="list-style-type: none"> • Séjours de type sabbatique ou d'autres formes d'engagement personnel dans des institutions ou paroisses de partenaires • Partage des valeurs spirituelles et expériences de foi aux plans local et international • Partenariats entre paroisses
	Ces possibilités de prendre part à l'Église universelle ouvrent les Églises de Suisse à de nouvelles perspectives pour le développement des Églises et des paroisses.	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'échanges (Développement des ressources humaines pour le corps pastoral, programme international de jeunes ambassadeurs), cours pour adultes ou jeunes, événements et voyages facilitant la rencontre
Vivre ensemble en Suisse	Les expériences et compétences au sein de la communauté internationale apprenante soutiennent les efforts des Églises pour établir en Suisse un vivre-ensemble pacifique entre personnes de cultures et de religions différentes.	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaires et cours sur les thèmes <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement interreligieux de la paix - Communication transculturelle - Égalité des genres - Mission et colonialisme, racisme • Échanges avec partenaires : rencontres et conversations régulières en mettant à profit les technologies de communication
Diaconie au plan international	Les Églises assument leur responsabilité globale et se soutiennent mutuellement par des liens universels dans la construction de communautés pacifiques, justes et inclusives et dans la préservation de la Création.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier de projets • Partenariats dans l'élaboration de projets • Offres de sensibilisation • Prière et intercession
Coopération avec les Églises issues de la migration en Suisse	Les collaboratrices et collaborateurs des Églises sont en mesure, en conduisant leurs activités dans le domaine de la migration et dans leur coopération avec les Églises issues de la migration, de s'appuyer sur la diversité des cultures.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au travail mené par les Églises issues de la migration • Séminaire et cours sur la communication transculturelle et la théologie contextuelle • Vie communautaire et célébrations en commun • Échanges sur le plan liturgique et enrichissement spirituel en s'inspirant d'autres cultures

Partie 3 : Structures, rôles et financement

Mission 21

Mission 21 se comprend comme une œuvre missionnaire réunissant 70 Églises et autres partenaires sur quatre continents. En Suisse Mission 21 est soutenue et accompagnée par les Églises réformées cantonales de la Suisse alémanique ainsi que par les trois associations fondatrices, à savoir la Mission de Bâle, la Mission morave et de la Mission évangélique au Kwango. Le Synode missionnaire annuel réunit des déléguées et délégués des quatre Assemblées continentales (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine) et décide de la stratégie et des orientations du travail de Mission 21. Les membres de l'Assemblée continentale Europe sont les Églises réformées de Suisse alémanique, d'Alsace, du Sud de l'Allemagne et d'Autriche.

DM

Les membres de DM sont les Églises membres de la Conférence des Églises réformées romandes (CER). Chaque Église a ses délégué.e.s au Synode missionnaire ; ce dernier décide de l'orientation stratégique de DM, approuve le budget, les comptes et le rapport d'activité de l'association. L'Église réformée de Berne-Jura-Soleure, l'Église réformée du Valais et l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg, toutes communautés bilingues, sont représentées dans les deux synodes missionnaires. Le président ou la présidente de la « Plateforme Terre Nouvelle » de la CER (PTNER) est membre *ex officio* du Conseil de DM.

Le Synode de l'EERS

L'implantation géographique suivant les régions linguistiques des organisations missionnaires conduit les Églises de toute la Suisse à définir le Synode de l'EERS comme lieu central de leur concertation. Par l'intermédiaire du Conseil de l'EERS, la KME porte à la connaissance du Synode les questions où elle souhaite une décision. Par leurs représentantes et représentants dans les délégations des Églises les Conseils des organisations missionnaires peuvent également porter des points à l'attention du Synode. Par ailleurs, le Synode décide annuellement du soutien financier à apporter à Mission 21 et à DM.

KME

Afin de renforcer la coopération et le lien entre les organisations missionnaires (Mission 21 et DM) et l'EERS, comme représentante des Églises membres, s'est créée en 2011 la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME, selon abréviation allemande). Elle représente ainsi un mécanisme d'information mutuelle, de conseil et de concertation dans

- a. La détermination de buts à long terme dans le domaine de la mission
- b. Les étapes de tout processus décidé pour le traitement de questions et préoccupations stratégiques.

Une convention règle les tâches concrètes de la KME.

Églises membres

Par leur représentation dans les organes pertinents, les exécutifs des Églises portent à l'attention des synodes missionnaires ou des Conseils de Mission 21 et de DM les orientations décidées ou d'autres décisions du Synode de l'EERS et travaillent à leur mise en œuvre. Les préoccupations de fond entre les organisations missionnaires et les Églises sont examinées au sein des mécanismes qu'elles ont établis (par exemple, en Suisse romande, par l'intermédiaire de la PTNER) ainsi que, au plan national, par l'EERS.

Au plan opérationnel les Églises cantonales et les organisations missionnaires collaborent en fonction des ressources et moyens disponibles pour, ensemble, *animées par l'Évangile se tourner vers les êtres humains* (cf. CEPE, point 1.2 cité plus haut).

Partie 4 : Questions proposées pour le débat au Synode

1. Qu'attend le Synode des organisations missionnaires et comment voit-il à terme son rôle, qu'il partage avec elles, de porteur de la responsabilité missionnaire ?
2. Comment le Synode entend-t-il structurer sa collaboration avec les organisations missionnaires ?
3. Au regard des ressources limitées à disposition, quels sont les défis communs et les possibilités d'appui mutuel entre les Églises suisses et « leurs » organisations missionnaires dans le contexte d'une société pluraliste, interculturelle et sécularisée ?
4. Quelles sont les moyens pertinents pour les Églises suisses de participer à la vie de l'Église universelle ? Quelle contribution les Églises partenaires des organisations missionnaires peuvent-elles leur apporter dans ce domaine ?
5. De manière toujours plus prononcée, des personnes originaires du « Sud global » vivent en Suisse et s'organisent au sein d'« Églises de migration. » Comment pouvons-nous travailler avec ces Églises et entrer en discussion sur des thématiques comme la mission et l'Église, le vivre-ensemble ou encore le témoignage commun ?

Éléments bibliographiques

Communion d'Églises protestantes en Europe, CEPE, *Evangéliser. Perspectives protestantes pour les Églises en Europe*, 2007

(lien)

Conseil Œcuménique des Églises, COE, *Ensemble vers la vie : mission et évangélisation dans des contextes en évolution*, 2013

(lien)

David J Bosch, *Transforming Mission. Paradigm Shifts in Theology of Mission*, New York, Orbis Books 2011

Conférence des Églises Européennes (CEE) / Conseil des Conférences Episcopales d'Europe (CCEE), *Charte œcuménique européenne*, 2001

(lien)